

2006-09-14

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Grandes tendances du budget de l'Union européenne**

(Article publié dans la Revue économique du 3<sup>e</sup> trimestre de 2006)

Le budget de l'Union européenne (UE) présente un certain nombre de caractéristiques spécifiques qui le distinguent des budgets des États membres: il ne peut en principe jamais afficher un déficit et il fait l'objet d'un processus décisionnel particulier. La structure et les dépenses maximales sont fixées pour une période de sept ans dans les perspectives financières.

Par rapport au revenu national brut (RNB) de l'UE et aux budgets nationaux des États membres, le budget de l'UE est un budget modeste, qui a toutefois augmenté au fil des ans pour se stabiliser récemment aux alentours de 1 p.c. du RNB. Les dépenses sont financées de manière croissante sur la base d'une contribution en fonction de l'ampleur du RNB de chaque État membre, plutôt que par des prélèvements à l'importation et une redevance fondée sur l'assiette de la TVA. Le Royaume-Uni bénéficie d'une réduction spécifique. Les États membres plus pauvres sont tous des bénéficiaires nets du budget de l'UE, alors que les plus riches sont des contributeurs nets.

Le poids des dépenses consacrées à la politique agricole commune, qui sont historiquement les plus importantes dépenses de l'UE, diminue constamment au profit des dépenses consacrées à la politique de cohésion. Depuis le début des années nonante, la politique agricole commune a fait l'objet d'une réforme radicale, et le soutien aux revenus des agriculteurs est désormais de plus en plus indépendant de leur production, de même que les prix sont dorénavant plus conformes aux prix du marché mondial. Les moyens affectés aux fonds structurels et au fonds de cohésion se sont sensiblement accrus au fil des ans. L'évolution du produit intérieur brut par habitant dans les quatre anciens pays dits du "fonds de cohésion" (Irlande, Grèce, Portugal et Espagne) par rapport à la moyenne de l'UE laisse apparaître une certaine tendance à la convergence économique dans l'Union, mais les opinions divergent quant à la contribution de la politique de cohésion à la convergence des revenus entre les régions.

Les propositions de la Commission européenne en ce qui concerne les perspectives financières 2007-2013 impliquaient un relèvement substantiel des dépenses et insistaient sur la réalisation des objectifs de Lisbonne. Ces propositions allaient toutefois trop loin du point de vue des États membres; de longues négociations au niveau du Conseil européen ont débouché en décembre 2005 sur un compromis dans le cadre duquel le plafond des dépenses était limité à 1 p.c. du RNB en 2013 et où la ventilation était à nouveau plus proche de la structure actuelle des dépenses. Au terme de négociations ardues avec le Parlement européen, un nouvel accord interinstitutionnel a été signé le 17 mai 2006.